

### **Pourquoi développer la thématique du logement sur notre carte interactive.**

En principe, le loyer d'un logement ne doit pas dépasser un tiers du salaire mensuel.

Par exemple, si on perçoit 1000 euros par mois,

Le calcul est simple : 1000 euros divisé par 3 = 333 euros.

Le loyer devrait avoisiner les 350 euros.

Malheureusement pour cette somme, on ne trouve pas grand-chose ou alors c'est pas terrible comme le racontent des participants dans l'émission « mon toit et moi ».

Il existe des organismes qui aident les gens à trouver un logement correct et pas trop cher.

C'est ce qui fera l'objet de notre carte interactive.

Le résultat de notre travail sera mis en ligne fin mars.